



Fédération Européenne des Centres de Recherche et d'Information sur le Sectarisme
Participant de la Plateforme des droits fondamentaux (FRP) de l'Union Européenne depuis 2010
ONG à statut consultatif spécial du Conseil économique et social des Nations Unies depuis 2009
OING à statut participatif auprès du Conseil de l'Europe depuis 2005

Intervention de Monsieur Luigi CORVAGLIA, représentant de la FECRIS, à la Conférence de Varsovie sur la dimension humaine, 30 septembre - 11 octobre 2024 –[2]

Alors que des principes nobles et élevés tels que la « liberté religieuse » sont exaltés dans des contextes institutionnels et qu'ils sont présentés comme mis en danger, en réalité les droits des citoyens à la liberté, à la sécurité, à la dignité, à l'autodétermination, etc. sont bafoués sur la base de ces valeurs proclamées. Les droits ne pouvant entrer en conflit les uns avec les autres, il est évident que ceux qui professent ces principes pour autoriser les abus le font sous une apparence trompeuse, comme le loup déguisé en agneau. La liberté religieuse n'a jamais été remise en cause par les associations de défense des victimes de sectes.

Agiter le spectre d'une liberté religieuse menacée comme un épouvantail n'est qu'un des sophismes argumentatifs utilisés par les apologistes des sectes. En particulier, c'est la fabrication d'un homme de paille qui est utile dans des contextes comme celui-ci pour amener le public à l'abattre.

C'est d'ailleurs l'ancien président de la Cour européenne des droits de l'homme, Jean-Paul Costa, qui déclarait en 2020 qu'« il est nécessaire de protéger la liberté de conscience et le pluralisme religieux tout en s'attaquant aux abus commis au nom de la religion ou par des pseudo-religions qui se parent du manteau de la religion pour mener tranquillement des activités nouvelles, voire odieuses ».

C'est pourquoi une fédération comme la FECRIS, fondée il y a 30 ans pour défendre les victimes d'abus d'influence et de déviations sectaires, a le statut participatif au Conseil de l'Europe et le statut consultatif au Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), et est incluse dans la plateforme des droits de l'homme de l'Union européenne. La France, suivie par la Belgique et le Luxembourg, a adopté une loi visant à protéger les personnes contre les abus.

Néanmoins, la Fédération, ses organisations membres et leurs représentants individuels font l'objet de campagnes de diffamation honteuses. La liberté d'expression est bâillonnée par les groupes sectaires, non seulement à l'intérieur du groupe par rapport à ses membres, mais aussi dans la société en dehors du groupe, en essayant de réduire au silence les activistes, les chercheurs et les dénonciateurs, tels que les anciens adeptes qui sont qualifiés d'apostats.

Autant la véritable défense des droits conduit à l'harmonie entre les militants, autant le conflit surgit lorsque quelqu'un triche. D'autres organisations brandissent le spectre d'une liberté religieuse prétendument menacée comme un épouvantail. Ce n'est qu'un des arguments fallacieux utilisés par les apologistes des sectes. Ils défendent les grands principes œcuméniques et protègent ainsi de manière préjudiciable toutes les croyances, celles qui sont respectables comme celles qui sont attentatoires aux libertés. Il s'agit en réalité d'organisations dont les membres viennent de contextes dans lesquels les droits humains ne sont pas respectés et qui ont des relations avec des organisations controversées, souvent déjà sujettes à des condamnations pénales qui ne sont pas particulièrement cachées.

La démocratie est l'universalisation des droits. Ainsi, l'affirmation selon laquelle ce qui est inacceptable à l'extérieur d'une secte en termes de dignité et de droits est acceptable à l'intérieur, et même sur la base des droits libéraux et démocratiques qui s'appliquent à l'extérieur, est un paradoxe qui ne peut être désamorcé que d'une seule manière : En plaçant les chartes constitutionnelles des Etats démocratiques au-dessus de la défense identitaire de la secte. Ceux qui brandissent la hache de guerre de la liberté religieuse et ne se soucient pas des droits des citoyens veulent au contraire placer l'identité particulière des cultes au-dessus de l'universalisation des droits. Ils se parent d'habits flamboyants, mais le roi est nu.